



« Progrès et Traditions »

LA LETTRE DU MAIRE

Jean-Luc FABRE

Juillet/août 2018

Tout est bien qui finit bien...

Le 29 mai dernier, le Conseil Municipal de Fayence validait la poursuite de l'activité de la Résidence-Autonomie La Roque, par la signature prochaine d'un bail de location de trois années, renouvelable dans le temps.

Par là même, ce même conseil entérinait définitivement la décision de ne pas se rendre propriétaire du foncier et du bâti, les prétentions des deux parties étant beaucoup trop éloignées pour parvenir à un accord acceptable.

Ce vote mettait fin à plus d'un an et demi de discussions et négociations avec notre bailleur social, Var Habitat.

Depuis que je suis en responsabilité, jamais un dossier n'aura été aussi complexe à dénouer.

Car, dans cette affaire, je veux rappeler que la commune n'était pas demanderesse, encore moins préparée à franchir un tel cap sur le plan budgétaire. D'où, l'extrême difficulté de la situation, au moment même où les moyens font cruellement défaut aux collectivités territoriales, en particulier par la baisse continue des dotations dont elles bénéficiaient autrefois.

Avec toute la gravité qui s'imposait, il aura donc fallu brandir mi-avril, au cours d'une ultime réunion à Toulon, celle de la dernière chance, la fermeture inéluctable de l'établissement pour que les lignes bougent enfin.

Parce que chaque acteur concerné considérait alors cette issue comme un recul insupportable d'une politique sociale menée en faveur de nos aînés depuis plus de quarante ans, nous sommes parvenus in extremis à faire converger les paramètres financiers de ce dossier vers un accord satisfaisant.

Certes, des efforts ont aussi été demandés à nos pensionnaires mais je crois que cette seconde augmentation consécutive du prix de journée a bien été acceptée au regard du maintien de la structure.

Par conséquent, à l'heure où l'horizon s'éclaircit et que tout rentre dans l'ordre, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à ce résultat : Var Habitat, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes, mes collègues du Conseil Municipal et du Conseil d'Administration du CCAS de Fayence, les personnalités publiques que j'ai alertées, parlementaires et Association des Maires du Var au premier rang.

Comme à chaque fois que je les ai sollicités, l'administration communale et le personnel de la Résidence-Autonomie auront joué un rôle clé dans cette période charnière. Un grand merci à eux !

Enfin, je terminerai mes remerciements par notre ancienne directrice du CCAS, Valérie STALENQ-LEFEBVRE, qui n'a jamais rien lâché pour obtenir ce beau résultat, très longtemps resté incertain.

Le chiffre du mois ...

150

C'est le nombre minimum d'enfants déjà inscrits à notre centre de loisirs pour l'été 2018 et qui participeront aux nombreuses activités regroupées sous le thème d'un « extraordinaire voyage ».

Rappel des numéros utiles

Standard Police Municipale : 04 94 70 81 65

Astreinte 24h/24 et 7j/7: 06 47 57 28 88

Gendarmerie Nationale : 04 94 39 16 40 ou 17	Centre de secours : 04 94 39 07 07 ou 18
Samu : 15 (Sur demande, un médecin en ligne qui vous guidera)	Médecin de garde : 3858
Pharmacie de garde : 3237	Centre anti poison Marseille : 04 91 75 25 25

Spectacle son et lumières avec projection laser sur écran d'eau pour la soirée du 13 juillet ...

Toutes les conditions de sécurité n'étant plus réunies cette année, le feu d'artifices tiré depuis 2008 à partir de la plateforme aéronautique de Fayence/Tourrettes à l'occasion de la Fête Nationale va laisser la place à un magnifique spectacle son et lumières avec projection laser sur écran d'eau, parking Saint Pierre, en plein cœur du village. Le budget global alloué à la soirée sera identique. La durée du spectacle sera de 30 minutes. La société prestataire est une entreprise française girondine, reconnue à l'international. Cocorico !

Lac collinaire du Riou de Méaulx : on connaît désormais la cause de la défaillance ...

Le 23 mai dernier, s'est tenue une réunion très importante dans les locaux de l'IRSTEA d'Aix-En-Provence, centre de recherche de l'Etat, spécialisé sur les risques et la vulnérabilité. Il s'agissait de valider la cause exacte qui a provoqué l'écrasement du tuyau, reliant la tour de prise à la digue, fin avril.

En présence du maître d'ouvrage, le Syndicat Intercommunal de l'Aménagement du Cours Supérieur de l'Endre, des entreprises titulaires du marché et d'un collègue d'experts, le maître d'œuvre ARTELIA a déroulé une présentation visant à détailler les raisons précises de la défaillance survenue sur le barrage. En cause, un sous-dimensionnement du tuyau en inox, élément de liaison entre les deux ouvrages, après la décision de changer deux manchons suite à des retards de livraison. Rappelons que l'ensemble, tuyau et pièces de raccordement, doit être capable d'encaisser certains mouvements de sol, dans des limites définies par un cahier des charges extrêmement rigoureux.

Bureau d'études et entreprises, animés d'un esprit très constructif, se sont quittés en évoquant une ou deux hypothèses de correction à valider et chiffrer. A leurs côtés, l'Etat sera bien entendu vigilant à la solution retenue et la bonne exécution des travaux, qui pourraient intervenir en septembre, à l'étiage, après toutes les autorisations administratives.

Pas de hausse des prestations de services municipales ...

Dans la continuité du vote du budget, le Conseil Municipal, réuni en séance plénière le mardi 29 mai, a approuvé le maintien des prestations de services à un niveau

équivalent à celui de l'an dernier, en dehors de l'ajustement selon l'indice du coût de la consommation moyenne annuelle.

Ainsi, les tarifs de la restauration scolaire, du périscolaire et du centre de loisirs n'augmenteront que de quelques centimes. A titre d'exemple, le coût du repas pour un enfant scolarisé passe de 2,75€ à 2,78€, soit 3 centimes de hausse.

Redevance d'occupation du domaine public inchangée pour les bars et restaurants ...

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur les droits de place des bars et restaurants en fonction de la superficie d'occupation du domaine public.

Consciente du contexte économique, la Municipalité a donc décidé de ne pas modifier cette tarification mais également de conserver le principe de modularité et de recouvrement par saison, instauré en mai 2016. Pour mémoire, les droits de place sont fixés à 18€ le m² du 1er avril au 30 septembre et 12€ le m² du 1er octobre au 31 mars.

La commune souhaite renforcer le lien Armée-Nation

Michel LEGUERE, correspondant Défense pour la ville de Fayence, va proposer prochainement la signature d'une convention de soutien à la réserve militaire avec le Ministère de la Défense. Il convient de rappeler que la mission principale de la réserve militaire est de renforcer les capacités opérationnelles des forces armées. Sur demande de l'autorité militaire, cette convention permettra aux agents volontaires d'effectuer les activités découlant de la réserve opérationnelle (30 jours par an maximum) en réduisant les délais de préavis.

La réserve citoyenne de défense et de sécurité

La réserve citoyenne est composée de bénévoles du service public qui ont choisi de servir en faisant bénéficier de leurs connaissances sans faire du métier des armes leur profession. Ils peuvent être sollicités pour des actions de communication, de relations publiques, de recrutement, pour contribuer au devoir de mémoire, fournir une expérience professionnelle de haut niveau et participer à des actions de sensibilisation et d'information sur l'économie et les questions de défense.

Les réservistes peuvent aussi intégrer la réserve citoyenne cyberdéfense (RCC), rassemblant professionnels et étudiants en fin d'études qui s'intéressent de près aux domaines de la cybersécurité et cyberdéfense (protection des réseaux informatiques).

Renseignements réserve citoyenne : pierre.angibaud@intradef.gouv.fr

Renseignements et inscriptions cyber défense : rcc@defense.gouv.fr

Et la réserve civique ?

La réserve civique permet un engagement, distinct de celui proposé par les réserves militaires, bénévole, occasionnel ou récurrent, pour des causes liées aux valeurs de la République.

Etre réserviste civique, c'est participer à des projets d'intérêt général proposés par des associations, des collectivités territoriales ou des administrations.

Ces projets peuvent concerner douze domaines d'action : la solidarité, le vivre-ensemble, l'éducation, l'insertion et l'accompagnement professionnel, la culture et les loisirs, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, les interventions d'urgence en situation de crise ou d'évènement exceptionnel, la sécurité.

Vous pouvez devenir réserviste si vous êtes majeur(e), de nationalité française ou étrangère résidant régulièrement en France.

Inscriptions sur : <https://reserve-civique.beta.gouv.fr>

Le centre de loisirs de Fayence, à nouveau en finale du concours « Explorateurs de l'Eau » à Paris

Comme l'an passé, le centre de loisirs de Fayence a figuré parmi les cinq équipes retenues pour la finale du grand concours « Explorateurs de l'Eau » qui s'est déroulé le 25 juin à Paris, au Pavillon de l'Eau.

Lancé en France en 2015, « Explorateurs de l'Eau » est un programme pédagogique ludique qui invite les enfants de 8 à 14 ans à se mettre dans la peau d'un explorateur afin de relever des défis sur la thématique de l'eau douce. La délégation fayençoise s'est particulièrement distinguée.

Bravo à nos jeunes explorateurs et à toute l'équipe de Christophe INACIO !

Le centre de loisirs remporte le 2^{ème} prix du concours « les petits reporters de la bio »

Décidément, rien n'arrête le centre de loisirs dans sa quête de concours.

Lancé en 2012 par l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, le concours "Les Petits Reporters de la Bio" consiste à créer un journal (2 feuilles A4 recto/verso) avec une classe ou un groupe d'enfants autour des thèmes "Manger bio, le bon calcul", "Manger Bio, c'est dans ma nature", "Produire Bio, le bon calcul", "La bio dans mon restaurant scolaire", etc.

Nos jeunes ont obtenu le 2^{ème} prix de la sixième édition du concours. Une autre récompense qu'il convient de saluer et mettre au crédit de l'excellent travail fourni par le service « Enfance, Jeunesse, Education » de la commune, dirigé par Christophe INACIO et encadré par une équipe d'animateurs très dynamique.

La cérémonie en hommage au débarquement de Provence et la libération de Fayence aura lieu le dimanche 19 août 2018 en matinée.

Programme consultable sur le site internet de la commune

<http://www.ville-fayence.fr>

En juillet/Août sur vos agendas ...

Téléchargez l'agenda des manifestations

« Et si on sortait à Fayence ? n° 10 » !

- Sur le site www.ville-fayence.fr, rubrique téléchargement, catégorie Espace Culturel
- Ou en flashant le code ci-dessous sur votre Smartphone ou tablette via une application appropriée :



www.ville-fayence.fr



Vos questions, vos remarques :
contact@ville-fayence.fr